

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION GRAND PARIS SEINE OUEST

RAPPORT ANNUEL 2014
SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC D'ELIMINATION
DES DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES



Sommaire

PRESENTATION GENERALE.....	3
EVENEMENTS MARQUANTS.....	Erreur ! Signet non défini.
DONNEES CHIFFREES.....	5
INDICATEURS TECHNIQUES.....	7
PREVENTION DES DECHETS.....	19
LA COLLECTE PNEUMATIQUE.....	22
LA COMMUNICATION.....	23
INDICATEURS FINANCIERS.....	25
PERSPECTIVES 2014.....	27
LEXIQUE.....	28

PRESENTATION GENERALE

➤ Le territoire concerné

La Communauté d'Agglomération Grand Paris Seine Ouest assure l'élimination des déchets ménagers et assimilés au sein de ses 8 communes membres qui comptent 312 023 habitants en 2014. Marnes-la-Coquette a été nouvellement intégrée au 1^{er} janvier 2014.

	Population	Part / Population totale	% habitat vertical
Boulogne-Billancourt	117 282	37,5	97%
Chaville	19 086	6	73%
Issy-les-Moulineaux	66 171	21	93%
Marnes-la-Coquette	1694	0,50	31%
Meudon	45 784	15	84%
Sèvres	23 706	7,5	79%
Vanves	27 374	9	91%
Ville d'Avray	10 926	3,50	83%
Total	312 023	100	

INSEE - population légale au 1/01/2014



➤ Les différents déchets

Les déchets collectés sous la responsabilité des collectivités sont appelés « déchets ménagers » (provenant des ménages) et « assimilés » (provenant des activités économiques mais collectés

avec les déchets des ménages).

Les déchets ménagers et assimilés sont composés :

- des Ordures Ménagères et Assimilées (OMA) qui désignent l'ensemble des déchets produits quotidiennement par les ménages : ordures ménagères résiduelles (OMR), emballages, papiers graphiques, verre et biodéchets, le cas échéant. Cela comprend également les déchets des professionnels qui sont collectés en mélange avec les déchets des ménages. On parle alors de déchets « assimilés » aux déchets ménagers.
- des déchets occasionnels qui désignent l'ensemble des déchets produits de façon ponctuelle par les ménages : déchets verts issus de l'entretien des jardins, déchets dangereux des ménages, Déchets d'Equipements Electriques ou Electroniques (DEEE ou D3E), objets encombrants, déchets de construction et de démolition, etc.

➤ La compétence collecte et traitement

La communauté d'agglomération gère, au titre de ses compétences optionnelles, la collecte et le traitement des déchets ménagers et assimilés sur son territoire.

Afin de permettre une plus grande efficacité des services techniques, le territoire communautaire est découpé en trois zones de proximité déterminées en fonction du nombre d'habitants et des spécificités géographiques du territoire :

- **Direction de Proximité NORD** : Boulogne-Billancourt
- **Direction de Proximité EST** : Issy-les-Moulineaux, Vanves
- **Direction de Proximité OUEST** : Chaville, Marnes-la-Coquette, Meudon, Sèvres, Ville d'Avray

La compétence traitement et une partie de la compétence collecte sont déléguées au Syndicat Mixte des Hauts de Seine pour l'Élimination des Ordures Ménagères (SYELOM qui gère 30 communes).

Le SYELOM assure :

- Le traitement des déchets (ordures ménagères, objets encombrants et emballages ménagers recyclables) qu'il délègue au **SYCTOM**, l'Agence Métropolitaine de Gestion des Déchets Ménagers (regroupant 84 communes d'Ile de France)
- La collecte, le transport et le traitement de déchets spécifiques (le verre, les déchets ménagers spéciaux, les déchets d'activité de soins, les déchets végétaux des particuliers ainsi que les déchets d'équipements électriques et électroniques)
- La gestion du réseau de déchèteries fixes et mobiles sur l'ensemble de son territoire

➤ La politique en matière de gestion des déchets

Grand Paris Seine Ouest s'inscrit dans une politique durable de gestion des déchets conforme aux objectifs du Grenelle de l'environnement :

- Réduire à la source les déchets produits sur le territoire. Pour ce faire, GPSO s'est engagé dans un Programme Local de Prévention qui vise à réduire de 7% d'ici 2015 les ordures ménagères et assimilées.
- Augmenter le recyclage matière afin d'orienter vers ces filières un taux de 75% en 2015 de déchets ménagers et assimilés contre 24% en 2004 au niveau national.
- Réduire au maximum les nuisances dues à la collecte avec l'intégration dès 2012 de bennes roulant au GNV et électriques, et des optimisations de fréquence de collecte en 2012 et 2013 sur Boulogne-Billancourt et Sèvres.

➤ Les différents acteurs

Les compétences entre les différents acteurs de la gestion des déchets (collecte et traitement) se répartissent de la façon suivante :

PAP : Collecte en porte à porte

AV : Collecte en apport volontaire

	Mode de collecte	Collecte	Traitement
Ordures Ménagères Résiduelles	PAP	GPSO	SYCTOM
Collecte multi-matériaux	PAP	GPSO	SYCTOM
Encombrants	PAP	GPSO	SYCTOM
Verre	AV	SYELOM	SYELOM
Déchèterie mobile	AV	SYELOM	SYELOM
Déchèteries fixes	AV	SYELOM + Mairie de Paris	SYELOM + SYCTOM
Déchets dangereux	AV	SYELOM	SYELOM
Déchets d'activité de soins	AV	SYELOM	SYELOM
Textiles usagés	AV	GPSO	GPSO

Particularité : Marnes-la-Coquette, intégrée depuis le 1^{er} janvier 2014, a maintenu son service de collecte en porte à porte de verre auprès de ses habitants.

DONNEES CHIFFREES

➤ Tonnages 2014

Le tableau ci-après présente l'ensemble des tonnages de déchets collectés en 2014.

Environ 378 kg de déchets ménagers et assimilés (tout confondu, hors chiffres déchèterie parisienne non connus) **par an/ hbt** (472 kg/an/hbt en 2012 en région parisienne-données ORDIF Observatoire Région Ile de France).

DECHETS COLLECTES	2013				2014				Evolution tonnages 2013/2014
	PAP + PAV + dépôts sauvages	Déchè ^t ies mobiles	Déchè ^t ie de Meudon	Total	PAP + PAV + dépôts sauvages	Déchè ^t ies mobiles	Déchè ^t ie de Meudon*	Total	
Ordures Ménagères Résiduelles	82 986			82 986	81 709			81 709	-1,54%
Emballages (hors verre)	12 283			12 283	12 744			12 744	3,75%
Verre	5 555			5 555	5 440			5 440	-2,06%
Encombrants	5 603	167	1 777	7 547	5 713	139	2 123	7 976	5,68%
Déchets végétaux	983	21	504	1 508	955	32	624	1 610	6,78%
Déchets dangereux des ménages	63		78	141	65		76	141	0,35%
DASRI	6		0,5	6	5		0,4	5	-17,85%
Gravats	374	103	1 424	1 901	518	107	1 549	2 174	14,34%
Textiles usagés	692			692	546			546	-21,07%
Bois cartons	343		449	792	341		315	656	-17,14%
DEEE	94	30	185	309	69	24	200	293	-5,23%
Déchets nettoyage de voirie	4 648			4 648	4 710			4 710	1,34%
Total des déchets ménagers et assimilés	113 630	321	4 418	118 368	112 816	302	4 887	118 006	-0,31%

**Les tonnages de la déchèterie de Meudon proviennent en très grande majorité des visiteurs de la communauté d'Agglomération (au moins 92% des visiteurs). Les tonnages de déchets déposés à la déchèterie parisienne quai d'Issy Paris XV ne sont pas connus.*

La baisse constatée des déchets ménagers tous confondus est plus importante si l'on compare à populations constantes (sans Marnes-la-Coquette nouvellement intégrée en 2014), elle est alors de 1%.

INDICATEURS TECHNIQUES

➤ Les Collectes de déchets en porte à porte

Les collectes en porte à porte concernent 3 flux principaux, les ordures ménagères résiduelles, les déchets d'emballages recyclables, les objets encombrants.

➔ Les ordures ménagères résiduelles



La collecte de la partie non recyclable des déchets ménagers est effectuée en porte à porte par des prestataires de collecte.

Des bacs individuels à couvercle gris sont mis à disposition des usagers. Le volume des bacs (de 120 litres à 770 litres) est fixé en fonction de la taille du ou des ménages équipés.

La fréquence de collecte varie selon les secteurs et les particularités du territoire :

- Deux fois par semaine pour les zones peu denses (majorité d'habitat individuel)
- Trois à quatre fois par semaine pour les zones denses (majorité d'habitat collectif)
- Cinq fois par semaine pour la commune de Boulogne-Billancourt, dont le territoire est particulièrement dense ainsi que pour quelques micro-quartiers du territoire.



81 709 tonnes d'ordures ménagères résiduelles ont été collectés en 2014. Sans prendre en compte la partie tonnages de Marnes-la-Coquette (102,32 tonnes), cela représente une **diminution de -2,29 % par rapport à 2013** et confirme la tendance à la baisse que l'on observe depuis ces dernières années.

Il est à noter que les tonnages de certains marchés alimentaires du territoire sont inclus dans ce chiffre.

Pourquoi cette baisse?

La baisse conséquente des ordures ménagères résiduelles est le résultat conjugué de la crise économique, des actions de prévention à l'échelle du territoire, mais aussi des actions continues d'optimisation de ces collectes par GPSO. Depuis 2013, la communauté d'agglomération a étendu la non prise en charge de l'élimination des déchets des non ménages à toutes les villes du territoire et a permis ainsi de diminuer les quantités de déchets traités.

Toutefois, les activités continuent de relever du service de collecte à l'habitant pour la part de production de déchets inférieure à 3000 litres par semaine (voir déchets des non ménages).

➔ **Les emballages recyclables, les papiers et journaux-magazines**



Cette collecte des multi-matériaux s'effectue en porte à porte dans des bacs gris à couvercle jaune une fois par semaine sur l'ensemble du territoire communautaire. A l'instar des bacs d'ordures ménagères, les contenants pour le tri sont mis à disposition par la Communauté d'agglomération.

12 744 tonnes de déchets recyclables ont été collectés dans les bacs jaunes en 2014, soit une **augmentation de 3,75% par rapport à 2013**.

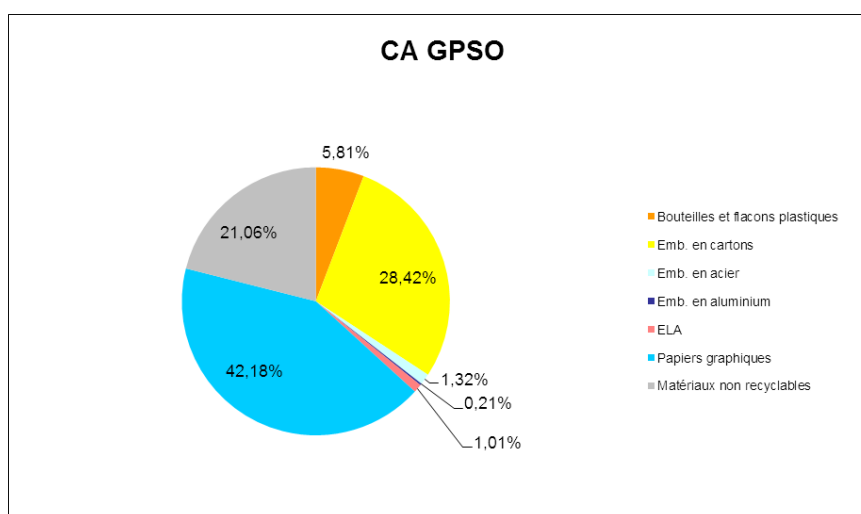
	COLL SEL kg/hbt
2010	39,2
2011	40,56
2012	41,67
2013	40
2014	40,84

GPSO reste, avec 40,84 kg/an/hbt, la communauté d'agglomération qui a le plus fort rendement en collecte sélective de la région parisienne (moyenne de 30 kg/hbt pour le SYCTOM, 32,5 kg/hbt pour les villes du SYELOM).

Il faut relever la très forte performance de collecte des emballages papiers collectés par habitant à **Marnes-la-Coquette**, soit **60,40 kg** par habitant, que l'on retrouve aussi avec le matériau verre.

Chaque année, le SYCTOM réalise des caractérisations de bacs jaunes pour évaluer la part des déchets recyclables contenus dans les bacs jaunes du territoire de GPSO.

Le schéma ci-dessous présente une moyenne des résultats des caractérisations effectuées en 2014 sur des bennes GPSO à l'entrée au centre du tri :



On constate une très forte dégradation de la qualité de la collecte sélective sur le territoire (à l'exception de Marnes-la-Coquette) en passant de 14,05% à 21,06% d'erreurs. 7,01% de ces erreurs correspondent à de vrais refus (ordures ménagères), le reste résulte d'erreurs de tri sur les types de plastique acceptés notamment.

Cette baisse de la qualité est problématique et doit engendrer des actions de sensibilisation ciblées vers la population pour la remobiliser.

➔ **Les encombrants**

Les encombrants sont les déchets volumineux des ménages qui n'entrent pas dans les bacs ou dans une autre catégorie de collecte. Ce sont essentiellement aujourd'hui les meubles et ferrailles.

Ils sont collectés en porte à porte une fois par mois sur l'ensemble du territoire sauf à Boulogne-Billancourt où ils sont collectés une fois par semaine.

Un dispositif de collecte des encombrants sur appel a été mis en œuvre depuis 2012 afin de donner tous les outils nécessaires aux habitants pour évacuer leurs déchets en respectant le cadre de vie de chacun.

En 2014, **5713** tonnes d'encombrants ont été collectés par ces dispositifs de collecte en porte à porte ou par les équipes en charge des dépôts sauvages, soit une **augmentation de de plus de 1.96 % par rapport à 2013**.

On estime que 26% des objets encombrants ont été collectés hors des jours de collecte prévus par les équipes en charge de la collecte des dépôts sauvages (1500 tonnes).

Ces dépôts dégradent l'espace public et accroissent le coût financier de collecte en engendrant des services complémentaires et journaliers, alors même que les habitants de la Communauté d'Agglomération ont la possibilité de déposer leurs encombrants en déchèteries fixes ou en déchèterie mobile.

➔ **Le verre**

Marnes-la-Coquette a maintenu sa collecte en porte à porte du verre lors de son intégration à GPSO.

Ce mode d'exploitation lui permet d'avoir un taux de performance particulièrement fort, soit pour l'année 2014, 71 tonnes collectées, **41,9 kg/hbt**.

Pour comparaison, en moyenne sur les villes du SYCTOM, on collecte 20kg/hbt.

➔ **Les déchets d'équipements électriques et électroniques :**

Un service de collecte sur appel a été mis en place depuis 2012.

Un rendez-vous est proposé dans un délai maximum de 10 jours pour un retrait personnalisé.

➔ **Les déchets issus des travaux de jardinage**

Une collecte des déchets de jardins est organisée en porte à porte sur le quartier pavillonnaire du Val Fleury à Meudon (400 foyers environ, soit 1200 habitants). Dans ce cadre, des sacs biodégradables sont distribués aux habitants de ce quartier qui le souhaitent.

En 2014, ce dispositif a permis de collecter 204 tonnes de déchets végétaux.

➔ **Les déchets non ménagers**

Afin de respecter la réglementation en vigueur (loi du 13 juillet 1992 relative à la mise en place d'une redevance spéciale en contrepartie de la collecte des professionnels), les déchets non ménagers au-delà d'un seuil de 3000 litres/semaine ne sont pas collectés par le service public de collecte des habitants. Ils sont à la charge des entreprises via des collectes privées ou par l'intermédiaire de la société Veolia dans le cadre d'une Délégation de Service Public.

Véolia, délégataire pour le compte de GPSO de la collecte des déchets industriels et banals, assure la mise à disposition des bacs et leur collecte. En contrepartie des déchets collectés, les entreprises versent une redevance à VEOLIA. En 2012, ce dispositif s'était étendu à Meudon, Chaville et Ville d'Avray. En 2013 et courant 2014, l'harmonisation de ce dispositif s'est complètement généralisée en couvrant les villes de Sèvres et Boulogne-Billancourt. Sont concernées par ce dispositif les sociétés dont la production de déchets hebdomadaire est supérieure à 3000 litres.

Les professionnels dont la production de déchets est inférieure à 3000 litres par semaine bénéficient du dispositif de la collecte des habitants.

En 2014, le dispositif de la DSP a permis de collecter :

- 4664 tonnes de déchets en mélange (évolution de + 47% par rapport à 2013 due à l'extension aux dernières communes)
- 399 tonnes de déchets recyclables.

198 sociétés ont eu recours à ce service dans le cadre de la délégation de service public.

➔ **Divers**

Le service public d'élimination des déchets intègre également la collecte et le traitement des déchets produits par les services des communes et de l'intercommunalité (entretien des bâtiments, espaces verts, cimetières, certains marchés alimentaires).

➔ **Mode d'exploitation des collectes en porte à porte**

Déchets collectés en Porte à Porte	Mode d'exploitation		Contenant	% population desservie
	Issy les Moulinaux, Vanves, Ville d'Avray, Chaville, Meudon Sèvres	Boulogne-Billancourt		
Ordures ménagères résiduelles (OMR)	SITA	SEPUR	Bac gris	100%
Journaux-Magazines et autres emballages hors verre	SITA	SEPUR	Bac jaune	100%
Encombrants	SEPUR		En tas sur la voie publique	100%
Déchets de jardin	SITA		Sacs biodégradables	Meudon quartier Val Fleury, 400 foyers
Déchets des professionnels collectés par la DSP	VEOLIA (DSP)		Bac grenat ou jaune	100%

Pour sa première année d'intégration à GPSO, Marnes-la-Coquette a continué de bénéficier de ses contrats en vigueur jusqu'à leur terme soit le 31 décembre 2014. Ce n'est qu'au 1^{er} janvier 2015 que Marne la Coquette bénéficiera du marché de collecte communautaire de collecte.

Par conséquent, les modes d'exploitation étaient les suivants durant cette première année :

Déchets collectés en Porte à Porte Marnes-la-Coquette	Mode d'exploitation/prestataire	Contenant	% population desservie
OMR	VEOLIA	bac gris	100%
Emballages, papiers	VEOLIA	bac jaune	100%
encombrants	VEOLIA	en tas sur voie publique	100%
verre	VEOLIA	bac vert	100%

➔ **Fréquence des collectes en porte à porte :**

Fréquences de collecte en Porte à Porte	Ordures Ménagères	Emballages journaux magazines	Encombrants	Déchets végétaux	Verre
Boulogne-Billancourt	5 fois/sem	1 fois/sem	1 fois/sem	—	—
Chaville	2 à 3 fois/sem	1 fois/sem	1 fois/mois	—	—
Issy-les-Moulineaux	2 à 4 fois/sem	1 fois/sem	1 fois/mois	—	—
Meudon	2 à 4 fois/sem	1 fois/sem	1 fois/mois	1 fois/sem secteur Val Fleury	—
Sèvres	2 à 3 fois/sem	1 fois/sem	2 fois/mois	—	—
Vanves	2 à 3 fois/sem	1 fois/sem	1 fois/mois	—	—
Ville d'Avray	2 à 3 fois/sem	1 fois/sem	1 fois/mois	—	—
Marnes-la-Coquette	2 fois/semaine	1 fois/sem	1 fois/mois	—	2 fois/mois

➔ La Collecte des déchets en apport volontaire

9 flux de déchets sont collectés en apport volontaire, soit avec le nécessaire déplacement de l'habitant vers le point de collecte dédié.

Flux collectés en apport volontaire	Entreprises exploitantes	Modes de dépôt	Densité
Verre	VEOLIA	Conteneurs (356 containers)	1 emplacement pour 871 habitants
Déchets ménagers spéciaux	TRIADIS	Camionnette	de 1 à 2 fois/mois/ville
Textile	Ecotextile	Conteneurs (34 points d'apport volontaires)	1 emplacement pour 9026 habitants
DASRI	SITA / GAP HYGIENE SANTE	Lieux aménagés et Conteneurs	7 points de dépôts
Sapins de Noël	SEPUR	Lieux aménagés	105 points de dépôts
DEEE	SITA / Mairie de Paris	Déchèteries mobiles et déchèterie fixe (sauf déchets végétaux pour la déchèterie Quai d'Issy)	6 points de dépôt (déchèteries mobiles)
Déchets végétaux			
Gravats			
Encombrants			2 points de dépôt (déchèteries fixes)

➔ Le verre



Sur l'ensemble du territoire de Grand Paris Seine Ouest, hormis Marnes la Coquette, la collecte du verre (bouteilles, pots et bocaux en verre) se fait dans des conteneurs disposés sur la voie publique.

En 2014, le territoire comptait 356 conteneurs (301 conteneurs aériens et 55 conteneurs enterrés).

La Communauté d'Agglomération développe une politique d'enfouissement de ses conteneurs à verre au gré des réaménagements de voirie.



Ces conteneurs enterrés permettent de :

- libérer l'espace public,
- améliorer le cadre de vie
- limiter les nuisances sonores,
- faciliter l'accessibilité pour les personnes à mobilité réduite.

La société Véolia est chargée de la collecte dans le cadre d'un contrat passé avec le SYELOM.

5369 tonnes d’emballages verre ont été collectés en 2014, soit une **baisse de 3,34% par rapport à 2013**.

GPSO a un ratio de collecte par habitant très perfectible avec **17,3 kg/an/hbt** (20 kg en moyenne pour les villes du SYCTOM).

Suite à des caractérisations de quelques bennes à ordures ménagères, on constate que le verre y est présent en grand nombre, soit de 6 à 12% du poids humide.

Une relance est à prévoir sur cette collecte.

➔ Les textiles usagés

Des conteneurs d’apport volontaire disposés sur la voie publique permettent de récupérer les vêtements usagés (textile, maroquinerie, chaussures et linge de maison).

Depuis 2013, un seul prestataire dispose de conteneurs sur le domaine public pour le compte de GPSO, soit Eco Textile.

33 conteneurs sont ainsi désormais mis à disposition et collectés par l’entreprise Eco textile, prestataire de GPSO.

Le textile ainsi collecté fait l’objet d’un recyclage ou d’un réemploi. Une part minimale n’est pas valorisable et sera incinérée.

546 tonnes de textiles ont été collectées en 2014 sur l’ensemble des containers, y compris les containers déposés sur le domaine privé (par d’autres prestataires), comme les parkings de supermarchés.



Cette prestation de collecte ne coûte rien à la Communauté d’Agglomération. Les conteneurs sont installés sur le domaine public ou privé et collectés gratuitement par le prestataire qui se rétribue sur le recyclage et le réemploi du textile.

N-B/ La filière textile existe aussi sur les villes à travers les vestiaires des associations caritatives, ...

Les containers sur le domaine public, en raison de leur pillage sur certaines villes, font l’objet d’études régulières pour accroître leur sécurité. De nouveaux modèles sont alors testés.

Une baisse des tonnages est la conséquence de ces pillages.

➔ Les déchets dangereux des ménages

Les déchets dangereux des ménages, sont les déchets qui, par leur caractéristique ou leur composition, présentent un risque pour la santé de l’homme et pour l’environnement. Il s’agit essentiellement de : pots de peinture, batteries et accumulateurs, solvants, huiles de vidange, produits phytosanitaires...

La collecte, assurée par la société TRIADIS, prestataire du SYELOM, se fait selon plusieurs modes :

- ➔ Camionnette aménagée pour les déchets dangereux des ménages qui stationne 1 à 2 fois par mois sur les marchés alimentaires et devant certains bâtiments publics. Ce dispositif est présent sur l’ensemble du territoire de GPSO
- ➔ Une collecte de piles est organisée chez certains commerçants du territoire et les bâtiments publics qui disposent de petits collecteurs à l’attention du public
- ➔ Collecte dans les centres techniques



dispositifs de collecte	déchets dangereux en tonnes
Camions Triadis dans ville	20,89
collecte piles étabts	3.52
collecte dépôts sauvages	40.92

Les services de GPSO récupèrent des déchets dangereux abandonnés par les habitants sur la voie publique et les stockent dans les centres techniques. Ils sont alors régulièrement collectés par la société TRIADIS.

L'ensemble des tonnages collectés grâce à ces dispositifs s'élève en 2014 à **65** tonnes soit 0,20 kg/an/hab. Ce chiffre est stable par rapport à 2013.

Les peintures, colles, vernis et solvants représentent la part la plus importante des déchets dangereux des ménages collectés.

Ces déchets sont éliminés suivant des filières ad hoc selon leurs caractéristiques dans les meilleures conditions de respect de l'environnement et de santé pour l'homme.

➔ Les déchets d'activités de soins à risques infectieux

Les patients en auto-traitement produisent des déchets à risques infectieux piquants coupants (aiguilles, seringues, lames...) qui doivent faire l'objet d'un traitement spécial.

Cette collecte des déchets de soins est nécessaire pour deux raisons :

- ➔ Pour permettre aux usagers de pouvoir éliminer dans de bonnes conditions d'hygiène et de sécurité ce type de déchets.
- ➔ Pour garantir la sécurité des citoyens, des agents de la propreté et du personnel des centres de traitement des déchets.

Sur le territoire de GPSO plusieurs dispositifs mis en place par le SYELOM permettent de récupérer ce type de déchets :

- ➔ A Boulogne-Billancourt et à Sèvres, les pharmacies distribuent gratuitement aux personnes en auto-traitement des boîtes à aiguilles. Les usagers peuvent les déposer dans des bornes automatiques (2 à Boulogne-Billancourt et 1 à Sèvres).
- ➔ Des points de collectes (Centre Municipal d'Issy-les-Moulineaux, Centre de Croix-Rouge de Meudon, certaines pharmacies à Vanves et Ville d'Avray) récupèrent gratuitement ces déchets de soins.
- ➔ Les DASRI peuvent également être déposés à la déchèterie fixe de Meudon.

En 2014, **5** tonnes de DASRI ont été collectés grâce à ces dispositifs.

➔ Les sapins de Noël

Une collecte des sapins par apport volontaire a été organisée pendant la période de Noël. Ce service de proximité permet aux riverains d'éviter de se rendre en déchèterie pour se débarrasser des sapins de Noël et permettent une meilleure valorisation de ces déchets végétaux. + de 100 points de dépôts ont été répartis sur l'ensemble des communes de GPSO.

24 000 sapins ont été collectés en janvier 2014.



➔ **Nouveauté 2014 : collecte des ordures ménagères et emballages - papiers en apport volontaire (conteneurs enterrés)**

Ce dispositif qui consiste à installer des conteneurs enterrés au pied d'immeuble pour recueillir les déchets (OMR + CS+ Verre) des habitants a pour objectif de favoriser le tri, supprimer une gestion de bacs difficile, améliorer le cadre de vie (plus de bacs sales encombrant les trottoirs), diminuer le nombre de collectes hebdomadaire.

La ZAC Chaville du centre ville a intégré ce dispositif. Le premier immeuble équipé est sorti en décembre 2014. Trois conteneurs ont été posés devant.

Une douzaine de conteneurs sont prévus sur la zac d'ici 2016. Un premier retour d'expérience aura lieu en 2015.

➔ **Les déchèteries fixes**

➔ **La déchèterie de Meudon**

Gérée par le SYELOM sur un terrain mis à disposition par la Communauté d'agglomération, la déchèterie est ouverte à tous les habitants de Grand Paris Seine Ouest et aux autres villes des Hauts-de-Seine adhérentes au SYELOM depuis juin 2011.

Cette déchèterie permet d'apporter tous types de déchets six jours sur sept. Les déchets sont ensuite valorisés et traités conformément à la réglementation en vigueur.

Ce dispositif permet ainsi de limiter la multiplication des dépôts sauvages sur le territoire de GPSO en apportant un service de proximité aux habitants.

En 2014, 44 301 visiteurs se sont rendus dans cette déchèterie.

4994 tonnes de déchets variés ont été déposés à la déchèterie de Meudon en 2014.

DECHETS COLLECTES A LA DECHETERIE DE MEUDON	Tonnages 2014
Objets encombrants	2123
Déchets d'éléments d'ameublement	315
Déchets verts	624
Gravats	1549
Ferrailles	107
DEEE	200
Déchets toxiques	76
médicaments + DASRI	0,4
TOTAL	4994

Modification

Courant 2014 pour garantir un accès complémentaire, la déchèterie a modifié ses horaires et jours d'ouverture. Du lundi au vendredi, les matinées sont maintenant réservées aux artisans, et l'accueil du public a lieu du lundi au vendredi après-midi, le samedi, et **le dimanche matin**.

L'ouverture au dimanche matin est un service nouveau attendu par les habitants. Le SYELOM a mis en place un système de badge d'accès pour les utilisateurs.

➔ **La déchèterie de Paris 15ème**

Les habitants de Boulogne-Billancourt, Issy-les-Moulineaux, Vanves et Sèvres ont également accès à la déchèterie fixe de Paris située quai d'Issy.

➔ Déchets autorisés :

Métaux, batteries, multi-matériaux, piles, papiers, objets encombrants, cartons, gravats, le verre, les réfrigérateurs, huiles de vidange, vêtements, radiographies, déchets dangereux

➔ Déchets interdits :

Les déchets végétaux ne sont pas acceptés.

Les tonnages ne sont pas communiqués par la ville de Paris.



➔ Les déchèteries mobiles

Le SYELOM met en place des déchèteries mobiles sur certaines communes de Grand Paris Seine Ouest (Boulogne-Billancourt, Vanves, Meudon, Ville d'Avray).

Ce dispositif permet aux habitants de GPSO de se débarrasser de leurs encombrants, déchets végétaux, DEEE et gravats (déchets toxiques non acceptés).

Ce service de proximité permet de compléter le dispositif de collecte en porte à porte des encombrants et d'apporter des solutions pour les autres déchets.

En 2014, les déchèteries mobiles du territoire ont attiré 4889 visiteurs, soit + de 13% que l'année dernière.

Environ **300** tonnes de déchets y ont été déposés.



➔ La gestion des dépôts sauvages

Les agents de la régie de la communauté d'agglomération collectent les dépôts sauvages. On appelle dépôts sauvages tout dépôt de déchets sur la voie publique hors des jours et horaires de collecte prévus, ou dépôts de déchets non acceptés sur la voie publique (gravats, déchets verts, déchets toxiques...)

Dans le but d'assurer la salubrité publique, les dépôts sauvages sont ramassés tous les jours.

Les déchets sont collectés sélectivement selon différentes catégories :

- ➔ Les ordures ménagères
- ➔ Les déchets d'équipements électriques et électroniques
- ➔ Les gravats
- ➔ Les encombrants
- ➔ Les déchets toxiques
- ➔ Les déchets végétaux

Ce service a un coût très important pour la Communauté d'Agglomération et pèse sur le coût répercuté à l'habitant.



On estime à environ **4800** tonnes les déchets collectés avec ce dispositif journalier pendant toute l'année 2014.

Que deviennent les déchets collectés ?

➔ La valorisation matière

Les bacs jaunes sont triés au centre de tri Isséane situé à Issy les Moulineaux, puis sont conditionnés pour être envoyés en usines de recyclage. Ces déchets deviennent ainsi des matières premières secondaires qui sont transformés pour une deuxième vie. 12283 tonnes de déchets recyclables ont ainsi été triées en 2013.

Le recyclage concerne aussi le verre, collecté dans les conteneurs d'apport volontaire, ou le carton, bois collectés au milieu des encombrants.

➔ La valorisation énergétique

L'incinération des déchets permet leur valorisation énergétique. La majorité de ces déchets incinérés sont traités par l'usine Isséane.

En 2014, 86 420 tonnes de déchets provenant de GPSO, ont été incinérées. Ce tonnage comprend les déchets collectés dans les bacs gris, les déchets de nettoyage de voirie et les refus de tri. Ce tonnage global représente une baisse de 1,4% par rapport à 2013.

La combustion des déchets permet d'alimenter en partie le réseau de chauffage urbain de la Compagnie Parisienne de Chauffage Urbain (CPCU). La valorisation énergétique représente 76% du traitement des déchets produits par les habitants du SYCTOM.

➔ L'enfouissement

L'enfouissement est réservé aux déchets dits ultimes, c'est-à-dire les déchets dont a été extraite la part valorisable, ou qui ne peuvent pas être valorisés dans des conditions économiques et techniques acceptables.

Ces déchets sont mis en centre d'enfouissement technique (CET) de classe 2 où les déchets sont isolés du milieu naturel afin de mieux gérer les polluants qui en résultent.



**Centre de traitement des déchets
Isséane à Issy-les-Moulineaux**

➔ **Le traitement des principaux flux de déchets collectés**

Principaux flux de déchets	->	Modalités de collecte	Tonnages collectés	->	Tonnages entrants	Destination des déchets collectés	Modes de traitement
Ordures ménagères résiduelles	->	PAP	81 709 t	->	76 806 t	Unité d'incinération Isséane / Autres unités d'incinération	Taux de collecte en vue d'une valorisation 88,16%
					4 903 t	CET 2	
Verre	->	AV	5 440 t	->	5 440 t	Centre de traitement Rozet St Albin (02)	Valorisation matière 21 045 t 17,25%
Emballages et journaux-magazines hors verre	->	PAP	12 744 t	->	8 793 t	Centre de tri Isséane	
					3 441 t	CET 2	
					510 t	Unité d'incinération Isséane	
Textile	->	AV	546 t	->	464 t	Centre de tri Apilly	Valorisation Energétique par incinération
					82 t	Unité d'incinération	
Encombrants	->	PAP PAP sur appel dépôts sauvages	7 975 t	->	4 338 t	Centre de tri Nicollin Buc	86 495 t 70,91%
					3 637 t	CET 2	
Déchets d'activité de soins	->	AV	5	->	5	Unité d'incinération de Saint Ouen l'aumône	Enfouissement 11,84%
Déchets végétaux	->	AV+PAP+Déchets des parcs et jardins	1 610 t	->	955 t	Unité de compostage BioYvelines Service /	14 437 t
					655 t	Centre de tri Taïs de Villeneuve le Roi	
Gravats	->	AV+Dépôts sauvages+ Déchèteries	2 174 t	->	2 174 t	Centre de tri de Taïs Chatillon CEMEX Paris	
Déchets de nettoyage de voirie, dépôts sauvages OM	->	dépôts sauvages	4 710 t	->	4 427 t	Unité d'incinération Isséane	
					283 t	Installation de stockage	

PREVENTION DES DECHETS

Plusieurs actions prévues dans le cadre du Programme Local de Prévention voté en 2011, ont été mises en œuvre en 2014.

➤ Eco-défis des artisans

Cette action mise en place en partenariat avec la Chambre de Métiers et de l'Artisanat par le biais d'une convention signée en novembre 2012. Elle a pour but de valoriser l'engagement des acteurs économiques par la labellisation d'artisans relevant des actions de réduction et de tri des déchets. En 2012, un objectif de 150 artisans engagés avait été fixé. Il a été atteint en 2014 et a abouti à la labellisation de 119 d'entre eux, qui ont vu leur dossier validé (au moins 3 actions de prévention engagées par l'artisan).

Le programme sera poursuivi avec l'objectif de labelliser 250 artisans supplémentaires en 2015.

La nature des déchets évités grâce aux défis relevés

Stop pub

112 artisans engagés

- Diminution de la publicité dans les boîtes aux lettres grâce à l'autocollant « Stop pub ».
- Diminution des prospectus sur les comptoirs.
- Diminution des prospectus distribués par les entreprises qui privilégient les supports numériques pour communiquer.

Stop au gaspillage

107 artisans engagés

- Diminution de la vaisselle jetable, notamment chez les coiffeurs (31 coiffeurs engagés sur l'ensemble des villes).
- Diminution des fournitures jetables (peignoirs, serviettes), notamment chez les coiffeurs et instituts de beauté.
- Diminution du gaspillage alimentaire : 5 boulangers ont décidé de donner leurs invendus à des associations.
- Moins de gaspillage de papier grâce à l'utilisation d'étiquettes réutilisables pour indiquer les prix.

Réduction de la nocivité

59 artisans engagés

- Augmentation du nombre de produits éco-labellisés utilisés pour l'entretien des locaux.
- 4 artisans du secteur de l'alimentation proposent des produits bio à leurs clients.
- 5 artisans travaillant dans l'esthétique et la coiffure proposent des produits éco-labellisés à leur clientèle.
- 5 artisans travaillant dans le bâtiment proposent des peintures éco-labellisées.

Réparation / réemploi de matériel

67 artisans engagés

- 32 artisans labellisés réparent leur matériel plutôt que de le jeter.
- 15 artisans labellisés réutilisent du matériel. 7 transforment du matériel pour la décoration de leur local ou pour des créations (bijoux, meubles, sculptures...). 5 artisans ont acheté des meubles d'occasion pour leur local.
- Emballages des fournisseurs / Revalorisation des déchets

54 artisans engagés

- 8 artisans redonnent les emballages à leurs fournisseurs (palettes et cartons)
- 13 artisans réutilisent les emballages : stockage de documents, emballage de bouquets, envoi de colis aux clients (enveloppes bulle pour lunettes par exemple)...

- 1 artisan se fait livrer en vrac.
- 12 artisans revalorisent des déchets : décoration, étiquettes, créations diverses...

Stop aux sacs et Sacs réutilisables/recyclables

- 45 artisans engagés
- 3 artisans ne donnent plus de sacs à leurs clients.
- 31 artisans donnent des sacs réutilisables et/ou recyclables.

Emballages clients

12 artisans engagés

- Diminution du plastique autour des produits, notamment chez les coiffeurs qui proposent de plus en plus de produits sans emballage.
- 1 boucher emballe la viande dans des emballages papier non doublé de plastique
- 1 boulanger utilise des caisses pour les livraisons et non pas des sacs.
- 2 artisans d'art utilisent des couvertures pour la livraison de leurs œuvres, récupérées et réutilisées.
- 1 tapissier récupère les emballages de ses clients pour les réutiliser s'ils sont en état.
- 1 boulangère offre un malabar à chaque enfant revenant avec son sachet de bonbon.

Points de collecte

18 artisans engagés

- 7 artisans collectent les piles.
- 5 artisans collectent les lunettes.
- 1 artisan (bâtiment) collecte les pots de peinture de ses clients qui n'en ont plus besoin.
- 1 artisan collecte les cartouches d'encre.
- 1 artisan collecte les capsules Nespresso.
- 1 artisan collecte les ampoules.
- 3 artisans proposent des paniers bio à leurs clients.

Déchets dangereux

55 artisans engagés

40 font reprendre leurs déchets dangereux par un prestataire ou les déposent dans un point de collecte adaptés.

Les déchets dangereux sont de plusieurs nature : gravât de chantier, huile de vidange, piles, ampoules, cartouches d'encre, huile alimentaire, bombes aérosols, pastilles radioactives...

Tri des déchets banals

124 artisans engagés

- 103 artisans font le tri sélectif au sein de leur local professionnel.
- Déchets électriques et électroniques
17 artisans ont relevé ce défi en déposant leurs DEEE en déchetterie, en les faisant reprendre par leur fournisseur, en les réparant ou en les donnant.

➔ Achats responsables

Grace à un stand fabriqué en juin 2013 et destiné aux magasins et évènements, 11 jours d'animation ont pu avoir lieu en 2014 dans les magasins Carrefour et Monoprix du territoire.

Ces animations ont pour but de sensibiliser les consommateurs lors de leur acte d'achat sur les produits écolabels, les produits moins producteurs de déchets, les impacts sur la santé. On estime à plus de 500 personnes les personnes ainsi sensibilisées.

Le stand est disposé derrière les caisses et un coach distribue des conseils dans les rayons.

Un stand modulaire disposé en « arrière-caisse » a été créé pour GPSO ainsi qu'un concept d'animations (présentation de la démarche, annonces micro, défi recette...) et réponses aux questions par deux animateurs professionnels. Un coaching en rayon permet de renseigner les passants sur les bons gestes dans des rayons ciblés (yaourt, céréales/biscuits, viandes, fruits et légumes & produits ménagers/droguerie)

Plusieurs outils sont mis à la disposition des clients souhaitant en savoir plus et aller plus loin dans la consommation responsable : carnet de courses (planifier leurs repas de la semaine et lister les denrées nécessaires, guide des principaux labels, petites astuces de consommation responsable).

L'animation a été déployée sur l'année 2014 avec une prise en charge de la prestation à 50% par Carrefour, et sans partenariat financier avec Monoprix.

➔ Le Compostage

➔ Mise à disposition de matériel

Le compostage permet de détourner de la collecte des ordures ménagères une partie importante des déchets de jardin et de cuisine.

La Communauté d'Agglomération met à disposition des habitants des composteurs subventionnés par le SYCTOM. Une participation financière minimale reste toutefois demandée.

Deux modèles en plastique et en bois sont proposés pour une contenance de 400 ou 600 litres. Un kit, composé d'un aérateur et d'un bio-seau, sont également fournis.

Tarifs des composteurs

	400 litres	600 litres
Composteur bois	5,9 Euros	6,5 Euros
Composteur plastique	4,6 Euros	5,5 Euros
Aérateur	0,4 Euros	
Bio seau	0,3 Euros	

En 2014, 194 composteurs (dont 41 lombricomposteurs) ont été distribués sur l'ensemble du territoire communautaire engendrant 1029,90€ de recettes.

➔ Le compostage collectif

Afin d'atteindre les objectifs de réduction des déchets fixés par le programme local de prévention, la Communauté d'Agglomération souhaite développer le compostage collectif en pied d'immeubles.

9 résidences supplémentaires ont été équipées de sites de compostage collectifs en 2014 sur le territoire.

Chaque référent de site a pu suivre pendant une journée une formation de guide composteur financée par le SYCTOM.



➔ Les écoles témoins

Pendant l'année 2013/2014, 7 écoles réparties sur l'ensemble du territoire se sont engagées, avec l'accompagnement de la conseillère du tri et de la prévention des déchets de la Maison de la Nature ainsi que du Maître composteur, à mettre en œuvre des actions visant à réduire et améliorer la gestion des déchets de l'établissement.

Il s'agit d'une action de sensibilisation de la communauté d'agglomération visant à fédérer les enfants, les enseignants, les équipes techniques, et les partenaires externes autour d'un projet commun : réduire la production de déchets de l'établissement et sensibiliser les enfants aux gestes du tri et de la prévention.

Le compostage a été une action plébiscitée par les écoles.

7 nouvelles écoles se sont réengagées à la rentrée scolaire 2014/2015.

LA COLLECTE PNEUMATIQUE

1) Fort d'ISSY

Si la collecte pneumatique a commencé à faire son entrée dans le paysage urbain des villes dans sa version fixe – terminal de collecte permanent dans un hangar –, le dispositif avec système de collecte mobile par un camion, choisi pour équiper le Fort d'Issy, est une première en France.

➔ Les prestataires privés :

Conception et réalisation de la collecte pneumatique mobile sur le Fort d'Issy : marché attribué au groupement Veolia Propreté – Envac – AT&E

Débutés en début d'année 2011, les travaux se sont achevés courant 2013. La mise en service en phase d'observation a eu lieu en mai 2013 et s'est achevée en juin 2014. L'exploitation a démarré le 1^{er} juillet 2014.



Exploitation et maintenance : marché attribué à Veolia Propreté

➔ Les chiffres clés :

- Nombre de logements desservis : 1 600
- Nombre de bornes : 115
- Réseau souterrain de collecte : 1,78 km
- Montant de l'investissement : 4,4 M € (études et camion compris)

➔ Bilan d'exploitation :

- 507 tonnes d'OMR collectées
- 91 tonnes d'emballages recyclables et journaux magazines collectées

La faible performance en emballages s'explique par des problèmes d'étanchéité du réseau en début d'année 2014. Les emballages mouillés ne peuvent pas être recyclés et sont incinérés. Ces problèmes d'étanchéité ont été résolus grâce à des travaux réalisés par le concepteur-réalisateur.

2) Bords de Seine

Concernant le projet de collecte pneumatique sur les bords de Seine, les travaux ont débuté au mois d'août 2012 et se sont achevés en fin d'année 2013 par la construction de la centrale d'aspiration dans le centre de traitement des déchets situé sur les quais. Contrairement au Fort, c'est un dispositif fixe qui a été retenu afin de profiter de l'opportunité d'aspirer directement les déchets dans ISSEANE.

➔ **Les prestataires privés :**

La conception et la réalisation de ce système ont été confiées au groupement Veolia Propreté – Envac – Urbaine de travaux – AT&E.

La mise en service en phase d'observation a eu lieu en février 2014 et s'est achevée en novembre 2014. L'exploitation a démarré le 1^{er} décembre 2014.

Exploitation et maintenance : marché attribué à Veolia Propreté

➔ **Les chiffres clés :**

- Nombre de logements desservis : 1 000
- Surface de bureaux desservis : 300 000 m²
- Nombre de bornes : 112
- Réseau souterrain de collecte : 2,5 km
- Montant de l'investissement : 9,9 M € (études comprises)

➔ **Bilan d'exploitation :**

- 93 tonnes d'OMR collectées
- 27 tonnes d'emballages recyclables et journaux magazines collectées

Les faibles tonnages reflètent la livraison échelonnée des opérations immobilières et l'emménagement progressif des habitants.

Des bennes de collecte plus « vertes »

Soucieuse de l'environnement, GPSO recherche les optimisations de collecte, afin que les circuits soient efficaces, mais aussi met à disposition des habitants, grâce à son marché de collecte, des bennes moins polluantes fonctionnant au GVV (gaz naturel de ville).

Pour compléter ces équipements, 2 bennes électriques sont en expérimentation sur Issy –les Moulinaux, présentant l'avantage de réduire de manière significative les nuisances sonores.

LA COMMUNICATION

➤ Evènementiel

Comme chaque année, la Communauté d'Agglomération a profité des différentes manifestations organisées sur son territoire pour sensibiliser les habitants aux gestes du tri et de prévention.

Des stands d'information et de sensibilisation à la prévention se sont ainsi tenus sur différents évènements :

- Semaine du développement durable
- Printemps d'Issy
- Festival des sports et de la nature
- Forums des associations des communes de GPSO
- Fête le plein d'énergie à Sèvres
- Fête des étangs à Ville d'Avray
- Jardinades à Chaville

➤ Des outils de communication

Des outils de communications sont à disposition des habitants et renouvelés régulièrement (calendriers collecte, mémos, affiches...). Les conteneurs à verre ont fait l'objet d'outils de communication nouveaux (stickers) pour faciliter le geste du tri.



➤ Opération Citégreen à Sèvres

Depuis mai 2013, Grand Paris Seine Ouest propose aux habitants de Sèvres de tester un dispositif d'incitation numérique au tri des déchets.

Avec Citégreen, programme de récompense des éco gestes, à chaque kilo de déchets triés dans leur poubelle, les habitants ayant adhéré au programme via un site internet se voient récompenser de points échangeables contre des bons d'achats dans certains magasins de la ville et le marché alimentaire.

+ de 500 habitants sont inscrits et bénéficient ainsi de ce service sur cette période test. L'opération n'atteint malheureusement pas son objectif fixé d'au moins 5000 habitants malgré des efforts de communication.

INDICATEURS FINANCIERS

➔ Principaux contrats de prestations

Par ailleurs, les dépenses afférentes au SYCTOM concernant le traitement des déchets s'élèvent à **10 396 762,4 €** pour la redevance (incinération des OM, tri des emballages, encombrants).

Les contributions dues au SYELOM SYCTOM pour leur fonctionnement (parts populations) s'élèvent respectivement à **767 255€** et **1 924 275€**.

➔ Dépenses et recettes :

Ce chapitre présente de manière synthétique les recettes et dépenses du service public d'élimination des déchets de la Communauté d'Agglomération pour l'année 2014.

DEPENSES FONCTIONNEMENT		RECETTES fonctionnement	
Charges à caractère général	25 842 773,79	TEOM	38 852 944,00
Charges de personnel et frais assimilés	2 789 050,38	Dotations et participations reçues	2 562 504,03
Autres charges de gestion courante	2 901 813,90	Produits services et ventes produits	49 631,18
charges exceptionnelles	131,90	Produits exceptionnels	118 868,62
		atténuations de charges	14 201,30
Total dépenses fonctionnement	31 533 769,97	Total recettes fonctionnement	41 598 149,13

DEPENSES INVESTISSEMENT		RECETTES INVESTISSEMENT	
Immobilisations	3 677 231,69	Subventions investissement	824 999,99
		autres immobilisations financières	192,08
Total dépenses investissement	3 677 231,69	Total recettes investissement	825 192,07

➔ Les dépenses de fonctionnement sont assez stables par rapport à l'année 2013.

- ➔ Les dépenses d'investissement sont en très nette augmentation en raison de l'avancée du programme des travaux de mise en place de la collecte pneumatique sur Issy les Moulineaux.

Dans les charges à caractère général, prestations de services et autres sont compris les achats non stockés (eau, électricité...), les prestations de service extérieures (locations, primes d'assurances, maintenance...), les autres services extérieurs (frais d'affranchissement, honoraires, frais de nettoyage de locaux...).

A partir de ces montants globaux, les charges par habitant sont les suivantes pour l'année 2014 :

Charges par habitant (€/hab.)	112,85 €
Coût aidé par habitant du service public d'élimination des déchets (coût complet - vente matériaux, soutiens, subventions)	101,83 €

PERSPECTIVES 2015

- Retour d'expérience des 1^{ers} sites de collecte des déchets par conteneurs enterrés sur la ZAC Chaville dont le premier a été posé en décembre 2014.
- Mise en place des nouveaux marchés du SYELOM pour ce qui concerne l'apport volontaire et mise en place de nouvelles dispositions pour les déchèteries mobiles
- Constitution d'un dossier candidature pour répondre à l'appel à candidature d'éco-Emballage visant à améliorer la collecte sélective (PAC) et permettant aux collectivités qui seraient retenues d'obtenir des soutiens importants pour leurs actions.

LEXIQUE

AV	Apport Volontaire
CA GPSO	Communauté d'Agglomération Grand Paris Seine Ouest
CET	Centre d'Enfouissement Technique
COMPOST	Amendement obtenu par le mélange fermenté de débris organiques (déchets végétaux, épiluchures de fruits et légumes)
CS	Collecte Sélective : Collecte de certains flux de déchets (recyclables) préalablement séparés par les producteurs, en vue d'une valorisation ou d'un traitement spécifique.
DASRI	Déchets d'Activités de Soins à Risque Infectieux
DEEE	Déchets d'Equipements Electriques et Electroniques (petits et gros électro ménagers, audio, hifi...)
DIB	Déchets Industriels Banals : déchets assimilables aux déchets ménagers, non produits par les ménages
DSP	Délégation de Service public : Contrat de droit public reposant sur le principe d'exploitation d'un service public par un délégataire privé
ENCOMBRANTS	Déchets des ménages qui, en raison de leur volume ou de leur poids, ne peuvent être pris en compte par la collecte habituelle des ordures ménagères
PAV	Point d'Apport Volontaire Emplacement en accès libre équipé d'un ou plusieurs contenants permettant de déposer volontairement des déchets préalablement séparés par leurs producteurs. (Source ADEME)
PAP	Porte à Porte La collecte en porte à porte permet de récupérer les déchets triés et déposés par les ménages à proximité immédiate de leur domicile.
SYCTOM	Agence métropolitaine des déchets ménagers
SYELOM	Syndicat Mixte des Hauts-de-Seine pour l'Élimination des Ordures Ménagères

Rapport établi conformément à la loi n°95-101 du 2 février 1995, dite loi Barnier et au décret d'application n°2000-404 du 11 mai 2000.

Conformément au décret précité, la communauté d'agglomération Grand Paris Seine Ouest porte à la connaissance du public, des élus et des administrations les indicateurs de l'activité déchets qui a été déléguée par ses communes membres.

Ce rapport s'inscrit dans les dispositions du décret n° 93-1410 du 29 décembre 1993 relatif au droit à l'information en matière de déchets prévues à l'article 3-1 de la loi du 15 juillet 1975.